

**DELIBERATION N° 19/259 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT INDIVIDUALISATION DES AIDES AU MOUVEMENT ASSOCIATIF  
AIDES AUX FOIRES RURALES ET ARTISANALES (PROGRAMME N3132)**

**SEANCE DU 25 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 juillet 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI,

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Valérie BOZZI à M. Pierre-Jean LUCIANI  
M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA  
Mme Santa DUVAL à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
M. Xavier LACOMBE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
M. Paul LEONETTI à Mme Marie SIMEONI  
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI  
Mme Rosa PROSPERI à M. Michel GIRASCHI  
M. Joseph PUCCI à M. François BERNARDI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Louis DELPOUX  
Mme Pascale SIMONI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI  
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment les articles L. 4422-1 et L.1611-4,
- VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- VU le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, annexe I, point 4 venant en application de la loi 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité de Corse,
- VU la délibération n° 18/396 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant adoption du cadre d'intervention transitoire en faveur du mouvement associatif du domaine « Aménagement du Territoire »,
- VU la délibération n° 18/462 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2018 approuvant le nouveau dispositif de relations aux associations et du règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif,
- VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

### ARTICLE PREMIER :

**APPROUVE** l'individualisation des aides sollicitées par les associations au

titre de l'organisation des foires rurales et artisanales pour l'exercice 2019 telle que figurant en annexes sur la base des informations fournies et des justificatifs remis par l'association au regard de l'objet de la demande de financement.

**ARTICLE 2 :**

**AFFECTE** les subventions allouées sur le programme N3132 telles que détaillées ci-dessous :

ORIGINE : BP 2019

PROGRAMME : N3132

MONTANT DISPONIBLE .....	383 000 €
MONTANT TOTAL A AFFECTER.....	85 421 €
DISPONIBLE A NOUVEAU.....	297 579 €

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** à titre exceptionnel et au regard de la notification tardive, la comptabilisation dans les comptes 2019 de la subvention allouée au titre du cadre d'intervention en vigueur pour le domaine de l'aménagement du territoire pour l'exercice 2018.

**ARTICLE 5 :**

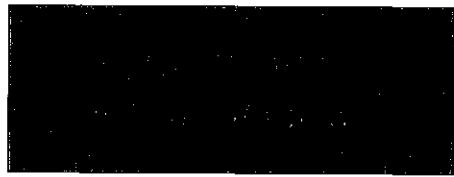
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 juillet 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean Guy TALAMONI

**COLLECTIVITE DE CORSE**



# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019**

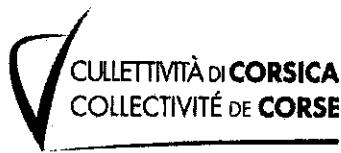
**25 ET 26 JUILLET 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**



**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité



## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Il vous est proposé de procéder à l'individualisation des aides en faveur du mouvement associatif organisant des foires rurales et artisanales au titre de l'exercice 2019, conformément au cadre d'intervention transitoire adopté par délibération n° 18/396 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018.

### Cadre d'intervention :

Tenant compte des compétences transférées des départements et de la Collectivité territoriale de Corse, ce cadre vise au soutien des actions qui seraient facteur d'un accroissement de l'attractivité des territoires dans le but de favoriser et améliorer la vie locale par la mise en place d'activités et de services de proximité.

Les soutiens financiers ont vocation à soutenir la réalisation d'un investissement, à contribuer au développement d'un projet ou au financement global de l'activité de l'organisme bénéficiaire défini, conçu et initié par ce même organisme dans les domaines d'intervention suivants :

1. Le maintien d'une vie locale et d'un lien social,
2. La préservation et aménagement des espaces,
3. Le développement de partenariats spécifiques.

L'aide relative aux foires rurales et artisanales est intégrée dans le domaine « Maintien d'une vie locale et d'un lien social ». Une fiche technique n°3 leur est dédiée afin d'accompagner la volonté des territoires d'animer l'espace rural et de promouvoir les productions et les savoir-faire en complémentarité des dispositifs mis en œuvre pour la valorisation des filières et organisées par les socio-professionnels.

Ces initiatives méritent d'être soutenues dans un cadre normé.

Ainsi, ce soutien vise à :

- promouvoir les produits, filières et savoir-faire de tous les secteurs à tous les échelons ;
- valoriser les métiers, techniques agricoles et procédés artisanaux ou industriels de fabrication ;
- favoriser une meilleure connaissance des réalités des secteurs agricoles, agroalimentaires et artisanaux.

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi de 2002 portant sur le Fonds National Aménagement du Territoire (FNADT), une individualisation distincte est adoptée par l'Assemblée de Corse après transmission des propositions

d'individualisation au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Les aides sont calculées sur la base d'une grille d'évaluation qui permet d'affecter des points à chaque manifestation au regard des critères suivants : nature de la manifestation, adhésion à la FFRAAC, lieu de la manifestation, pérennisation de l'action, durée, nombre d'exposants et pourcentage de la part de financement public.

Le taux d'intervention retenu est évalué en fonction du nombre de points obtenus et du montant de la dépense subventionnable retenue. L'aide est plafonnée pour chaque manifestation à 20 000 €.

Vous trouverez en annexes les éléments d'analyse des aides sollicitées par les associations au titre de l'organisation des foires rurales et artisanales.

Par ailleurs, il vous est proposé d'autoriser à titre exceptionnel, et au regard de la notification tardive, la comptabilisation dans les comptes 2019 de la subvention allouée au titre du cadre d'intervention en vigueur pour le domaine de l'aménagement du territoire pour l'exercice 2018.

En effet, certaines associations n'ont pu enregistrer dans leurs comptes 2018 la subvention allouée car les notifications ont été adressées en début d'année 2019.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver l'individualisation des aides sollicitées par les associations au titre de l'organisation des foires rurales et artisanales pour l'exercice 2019 telle que figurant en annexes sur la base des informations fournies et des justificatifs remis par l'association au regard de l'objet de la demande de financement.

- d'affecter les subventions allouées sur le programme 3132 telles que détaillées ci-dessous :

ORIGINE : BP 2019

PROGRAMME : N3132

MONTANT DISPONIBLE .....	383 000 €
MONTANT TOTAL A AFFECTER.....	85 421 €
DISPONIBLE A NOUVEAU.....	297 579 €

- d'autoriser à titre exceptionnel et au regard de la notification tardive, la comptabilisation dans les comptes 2019 de la subvention allouée au titre du cadre d'intervention en vigueur pour le domaine de l'aménagement du territoire pour l'exercice 2018

- d'autoriser la signature de l'ensemble des actes afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Cadre d'intervention Aménagement du territoire  
Tableau d'individualisation des aides aux foires

Territoire	Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Axe d'intervention (niche technique)	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible	Proposition / Décision CE
CISMONTI	Communauté de Communes Pasquale Paoli	Castellu di Rustinu	Ass Rustinu in Fiera	Organisation de l'édition 2019 de la « Fiera di a Caccia e di a pesca »	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	13 050 €	14 500 €	36 000 €	36 000 €	10 800 €	10 800 €
CISMONTI	Communauté de Communes du Centre Corse	Corti	Comité d'Organisation di Cavall'in Festa	Foire régional du cheval 2019	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	8 500 €	8 500 €	50 000 €	50 000 €	8 500 €	8 500 €
CISMONTI	Communauté de Communes Pasquale Paoli	Casamaccioli	Associu per a Santa di u Niolu 1830	Fiera di a Santa di u Niolu 2019	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	13 950 €	15 000 €	60 860 €	60 860 €	9 129 €	9 129 €
CISMONTI	Communauté de Communes de Flumorbu Castellu	Vezzani	Ass a Leva	A festa di U legnu e di a foresta 2019	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	6 000 €	20 000 €	42 480 €	42 480 €	16 992 €	16 992 €
CISMONTI	Communauté de Communes de Calvi Balagne	Montegrossu	Foyer Rural de Montegrossu	Fiera di l'Alivu 2019	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	16 000 €	16 000 €	42 325 €	42 325 €	16 000 €	16 000 €
CISMONTI	Communauté de Communes du Centre Corse	Venacu	Ass a Fiera di u Casgiu	Fiera di u Casgiu 2019	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	15 000 €	15 000 €	112 200 €	112 200 €	15 000 €	15 000 €
PUMONTI	Communauté de communes Sartenais Valinco Taravo	Suddacaro	Fiera di u Turismu Campagnolu	Financement de la Fiera di u Turismu Campagnolu 2019	3. Soutien aux foires rurales et artisanales	6 500 €	9 000 €	62 756 €	62 756 €	9 000 €	9 000 €
TOTAL						98 000 €				85 421 €	85 421 €

Cadre d'intervention Aménagement du territoire  
Tableau d'individualisation des aides aux foires

Observations						



**Association Rustinu in Fiera**

Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible
Communauté de Communes Pasquale Paoli	Castellu di Rustinu	Rustinu in Fiera	Organisation de l'édition 2019 de la « Fiera di a Caccia e di a Pesca »	13 050 €	14 500 €	36 000 €	36 000 €	10 800 €

**Plan de financement 2019 présenté par le bénéficiaire :**

Financeur	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)	14 000 €	38,89 %
Subventions Communes		
Subvention Intercommunalité	3 000 €	8,33 %
<b>Subvention Collectivité de Corse</b>	<b>14 500 €</b>	<b>40,28 %</b>
Subvention Agences et offices		
Subvention Etat		
ASP - emplois aidés		
Cotisations, adhésions, dons...	3 500 €	9,72 %
Autres fonds publics	1 000 €	2,78 %
<b>(= dépense subventionnable globale)</b>	<b>36 000 €</b>	<b>100 %</b>

**Observations :**

Organisation de la Fiera di a Caccia e di a Pesca  
Comptes 2018 : excédentaire 5 518,27 €  
L'association doit compléter la note explicative permettant une analyse complémentaire des comptes.

Budget 2019 : en hausse + 6 000 €

A noter que le résultat comptable de 2018 n'a pas été comptabilisé dans le BP pour être utilisé pour l'organisation de la foire 2019.  
Au regard de l'application de la grille de cotation définie par le cadre d'intervention, l'association peut prétendre à une subvention de 10 800 €.

L'association devra veiller à fournir un rapport d'activité plus détaillé dans le but de justifier le versement du solde sur subvention.

## Comité d'Organisation de Cavall'in Festa

Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible
Communauté de Communes du Centre Corse	Corti	Comité d'Organisation di Cavall'in Festa	Foire régional du cheval 2019	8 500 €	8 500 €	50 000 €	50 000 €	8 500 €

**Plan de financement 2019 présenté par le bénéficiaire :**

Financeur	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)	24 000 €	48 %
Subventions Communes	7 500 €	15 %
Subvention Intercommunalité		
<b>Subvention Collectivité de Corse</b>	<b>8 500 €</b>	<b>17 %</b>
Subvention Agences et offices		
Subvention Etat		
ASP - emplois aidés		
Cotisations, adhésions, dons...		
Autres fonds publics	10 000 €	20 %
<b>(= dépense subventionnable globale)</b>	<b>50 000 €</b>	<b>100 %</b>

**Observations :**

Organisation la foire régional du cheval  
Comptes 2018 : excédentaire 15 115,61 €

A noter que la subvention 2018 allouée par la Cdc n'a pas été comptabilisée dans les comptes au regard de la notification tardive.  
Régularisation attendue dans les comptes 2019  
Le résultat comptable de 2017 a pour sa part été comptabilisé (+ 13 192,47 €)

**Budget 2019 : Stable**

A noter que le résultat comptable de 2018 n'a pas été comptabilisé dans le BP pour être utilisé pour l'organisation de la foire 2019.

Suite aux diverses échanges et rencontres avec l'association, il a été conseillé au Président de réfléchir à procéder à l'avenir de la tenue d'une comptabilité en partie double (Compte de résultat + bilan). Cela lui permettrait de faire apparaître les créances en attente et le montant du fonds associatif.  
Au regard de l'application du cadre d'intervention en vigueur, l'association peut prétendre à une subvention de 8 500 €.

*Programme : listing des exposants à fournir*

*L'association devra veiller à fournir un rapport d'activité plus détaillé dans le but de justifier le versement du solde sur subvention.*

**Ass Per a Santa di u Niolu 1830**

Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible
Communauté de Communes Pasquale Paoli	Casamaccioli	Associu per a Santa di u Niolu 1830	Fiera di a Santa di u Niolu 2019	13 950 €	15 000 €	60 860 €	60 860 €	9 129 €

**Plan de financement 2019 présenté par le bénéficiaire :**

Financeur	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)	31 360 €	51,53 %
Subventions Communes	6 500 €	10,68 %
Subvention Intercommunalité	8 000 €	13,14 %
<b>Subvention Collectivité de Corse</b>	<b>15 000 €</b>	<b>24,65 %</b>
Subvention Agences et offices		
Subvention Etat		
ASP - emplois aidés		
Cotisations, adhésions, dons...		
Autres hors fonds publics		
<b>(= dépense subventionnable globale)</b>	<b>60 860 €</b>	

**Observations :**

*Promotion des activités di A Santa di U Niolu*

*2 membres du bureau sont adjoints à la commune de Casamaccioli*

*Comptes 2018 : excédentaire 1 742,36 €*

*Budget 2019 : en hausse environ + 20 000 €  
+ 12 000 € liés aux frais de prestations de services (animiations musicales)  
+ 4 500 € de branchements électriques*

*A noter que le résultat comptable de 2018 a bien été comptabilisé dans le BP pour être utilisé pour l'organisation de la foire 2019.  
Au regard de l'application de la grille de cotation définie par le cadre d'intervention, l'association peut prétendre à une subvention de 9 129 €.*

*Programme : l'association déclare dans la fiche foire que 138 exposants sont prévus : le détail s'élève à 118 dont 19 sont des buvettes, 11 des manèges, 5 des stands de vêtements et une quinzaine sont des stands de restauration.*

*Quid de la qualification de cette manifestation comme une foire rurale et artisanale. La révision du règlement des aides prévue pour 2020 permettra de mieux définir les contours d'une foire artisanale.*

*L'association devra veiller à fournir un rapport d'activité plus détaillé dans le but de justifier le versement du solde sur subvention.*

**Association A Leva**

Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnée retenue	Subvention maximale possible
Communauté de Communes de Fiumorbu Castellu	Vezzani	Ass a Leva	A festa di U legnu e di a furesta 2019	6 000 €	20 000 €	42 480 €	41 930 €	16 992 €

**Plan de financement 2019 présenté par le bénéficiaire :**

Financeur	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)	19 799 €	46,61 %
Subventions Communes	3 000 €	7,06 %
Subvention Intercommunalité		
<b>Subvention Collectivité de Corse</b>	<b>20 000 €</b>	<b>47,08 %</b>
Subvention Agences et offices		
Subvention Etat		
ASP - emplois aidés		
Cotisations, adhésions, dons...		
Autres hors fonds publics	- 319 €	
<b>Total Budget action (= dépense subventionnable globale)</b>	<b>42 480 €</b>	<b>100 %</b>

**Observations :**

*Organisation de A festa di u legnu e di a furesta*

*Comptes 2018 : déficit 819 €*

*Budget 2019 : hausse du budget de 22 % (5 000 €)*

*A noter que le résultat comptable de 2018 a bien été comptabilisé dans le BP pour être utilisé pour l'organisation de la foire 2019.*

*Programme : listing des exposants à fournir et détail du programme par journée*

*L'association devra veiller à fournir un rapport d'activité plus détaillé dans le but de justifier le versement du solde sur subvention.*

## Foyer Rural de Montegrossu

Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible
Communauté de Communes de Calvi Balagne	Montegrossu	Foyer Rural de Montegrossu	Fiera di l'Alivu 2019	16 000 €	16 000 €	42 325 €	42 325 €	16 000 €

Plan de financement 2019 présenté par le bénéficiaire :

Financeur	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)	26 000 €	61,43 %
Subventions Communes		
Subvention Intercommunalité		
<b>Subvention Collectivité de Corse</b>	<b>16 000 €</b>	<b>37,80 %</b>
Subvention Agences et offices		
Subvention Etat		
ASP - emplois aidés		
Cotisations, adhésions, dons...		
Autres hors fonds publics	325 €	0,76 %
<b>Total Budget action (= dépense subventionnable globale)</b>	<b>42 325 €</b>	<b>100 %</b>

Taux de financement public global : 37,80 %

**Observations :**

Organisation de la Fiera di l'Alivu 31<sup>ème</sup> édition  
2 membres du bureau sont conseillers municipaux

Comptes 2018 : excédentaire 8 068,19 € (foire) et 3 673 € (global)

Budget 2019 : Stable

A noter que le résultat comptable de 2018 a bien été comptabilisé dans le BP pour être utilisé pour l'organisation de la foire 2019.

Programme : listing des exposants à fournir + détail des journées

L'association devra veiller à fournir un rapport d'activité plus détaillé dans le but de justifier le versement du solde sur subvention.

**Association à Fiera di u Casgiu**

Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible
Communauté de Communes du Centre Corse	Venacu	Ass a Fiera di u Casgiu	Fiera di u Casgiu 2019	15 000 €	15 000 €	112 200 €	112 200 €	15 000 €

**Plan de financement 2019 présenté par le bénéficiaire :**

Financeur	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)	75 000 €	66,85 %
Subventions Communes	5 200 €	4,63 %
Subvention Intercommunalité		
<b>Subvention Collectivité de Corse</b>	<b>30 000 €*</b>	<b>26,74 %</b>
Subvention Agences et offices		
Subvention Etat		
ASP - emplois aidés		
Cotisations, adhésions, dons...	2 000 €	1,78 %
Autres hors fonds publics		
<b>(= dépense subventionnable globale)</b>	<b>112 200 €</b>	<b>100 %</b>

\*Subvention 2018 également inclue car régularisation nécessaire suite à non comptabilisation dans les comptes 2018 (15 000 + 15 000)

**Observations :**

24<sup>ème</sup> édition de la foire  
Défense, promotion, valorisation des produits fermiers, fromages et brocciu

Comptes 2018 : excédentaire 1 936 €

A noter que la subvention 2018 allouée par la Cdc n'a pas été comptabilisée dans les comptes au regard de la notification tardive.  
Régularisation attendue dans les comptes 2019 déjà inscrite au budget prévisionnel

Budget 2019 : hausse de 15 000 € soit montant de la subvention 2018 non comptabilisé dans comptes 2018 mais au BP 2019.  
A noter que le résultat comptable de 2018 n'a pas été comptabilisé dans le BP pour être utilisé pour l'organisation de la foire 2019.

L'association semble tenir sa comptabilité via un logiciel de gestion. Il sera demandé à l'association de fournir les justificatifs tirés de ce logiciel afin d'éviter des éventuelles erreurs matérielles (coquilles dues au recopiage sur un autre formulaire)

Programme : listing des exposants à fournir + fiche foire à compléter

## Fiera di U Turisimu Campagnolu

Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2018	Montant sollicité 2019	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible
Communauté de communes Sartenaïs Valinco Taravo	Suddacaro	Fiera di u Turisimu Campagnolu	Financement de la Fiera di u Turisimu Campagnolu 2019	6 500 €	9 000 €	62 756 €	62 224 €	9 000 €

Plan de financement 2019 présenté par le bénéficiaire :

Financeur	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)	49 300 €	78,55 %
Subventions Communes	2 000 €	3,18 %
Subvention Intercommunalité		
<b>Subvention Collectivité de Corse</b>	<b>9 000 €</b>	<b>14,34 %</b>
Autres organismes publics	2 000 €	3,18 %
Subvention Etat	1 500 €	2,39 %
ASP - emplois aidés		
Cotisations, adhésions, dons...		
Autres hors fonds publics	- 1044 €	
<b>Total Budget action (= dépense subventionnable globale)</b>	<b>62 756 €</b>	

Taux de financement public global : 23,09 %

**Observations :**

Foire organisée depuis 2016

Comptes 2018 : déficit - 1 044 €

A noter que la subvention 2018 allouée par la Cdc n'a pas été comptabilisée dans les comptes au regard de la notification tardive.  
Régularisation attendue dans les comptes 2019

Budget 2019 : en hausse + 14 000 €

Le résultat comptable de 2018 a bien été comptabilisé dans le BP pour être utilisé pour l'organisation de la foire 2019.

Programme : succinct

L'association devra veiller à fournir un rapport d'activité plus détaillé dans le but de justifier le versement du solde sur subvention.

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	INDIVIDUALISATION DES AIDES AU MOUVEMENT ASSOCIATIF - AIDES AUX FOIRES (PROGRAMME N3132)
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20190725-043959-DE
<b>Identifiant interne</b>	043959
<b>Date de réception par la préfecture</b>	5 août 2019
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	25 juillet 2019
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	7.5.2

**Fermer**